



Objectifs :

- Maîtriser les notions de responsabilité civile et responsabilité pénale en matière de sécurité dans les établissements du secteur social et médico-social.

Public et pré-requis :

Directeurs, cadres de direction, chefs de service des établissements et services sociaux et médico-sociaux.

Programme :

- Les principaux textes de loi
- Le Code du travail
- Les responsabilités civiles et pénales du chef d'entreprise et de ses collaborateurs
- Les peines encourues
- Obligations de l'employeur
- La responsabilité pénale et civile
- La délégation de pouvoirs
- Le délit d'entrave
- La formation obligatoire, les obligations en matière de prévention des risques professionnels
- Les différentes règles applicables en fonction des postes de travail
- Les registres obligatoires
- L'évaluation des risques professionnels (document unique)
- Les obligations liées à la médecine du travail
- Les contrôles et vérifications obligatoires
- Les dispositions du Code du travail liées à la construction et à l'aménagement des locaux
- Les actions de formation obligatoires du personnel
- Le plan de prévention des entreprises extérieures et l'analyse des risques nouveaux
- L'entretien, la maintenance et la vérification des systèmes de sécurité
- Les plans d'intervention et d'évacuation
- Les commissions de sécurité

Pédagogie :

- Supports powerpoint

Validation de la formation :

- Une attestation de formation est délivrée au stagiaire par l'ARAFDES.

Tarif forfaitaire 1 500 € pour les 4 modules « SECURITE » au lieu de 1 750 €.

Date :

6 Février 2013

Durée :

1 jour
soit 7 heures

(6 stagiaires mini
12 stagiaires maxi)

Coût :

350 € TTC

Intervenant :

Consultant expert

Lieu :

ARAFDES
14, rue Gorge de Loup
Parc d'activités CAP VAISE
69009 LYON
Tel : 04 72 53 61 80
formation@arafdes.fr

Formulaire d'inscription à télécharger sur www.arafdes.fr.